MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

Désignation d'une commission

Décision n° 29 bis / MATS-Cab du 14/9/92 — Il est créé une commission Ad-Hoc au niveau du Corps des Gardiens de préfecture, chargée de statuer sur les cas de réintégration des gardiens de préfecture licenciés ou réformés.

Sont nommés membres de cette commission :

- Capitaine SIZING Bigazamédéké : Officier Chef de Corps des Gardiens de Préfecture (Président)
- MDL NADIEDJOA Lardja : Rapporteur
- MDL/Chef BODJONA Kodjo Mabéla Adjudant de Compagnie GP. Lomé: Membre
- MDL/Chef SEPENOU Apélété
- Chef Casemement CGP. Lomé: Membre MDL/Chef AZIANGUE Kinikini
- MDL/Chei AZIANGUE Kinikini Sous/Officier de Sports : Membre
- MDL BATE Donkor infirmier Major du CGP: Membre
- MDL AKAOLA Bassékoulou
 Chef Menuisier du CGP.: Membre
- MDL ADAM Alassani

Chef du Bureau des Effectifs: Membre

Cette commission se réunira sur convocation de son Président.

La présente décision prend effet pour compter du 14 septembre 1992.

Création d'un poste de Police

ARRETE n° 112 MATS-CAB-BEL du 13/8/92 portant création d'un Poste de Police à AFAGNAN

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA SECURITE

- Vu le décret n° 67-114 du 18 mai 1967 portant attributions du ministre et organisation du ministère de l'Intérieur;
- Vu le décret nº 92-090/PMRT du 18 avril 1992 portant attributions et réorganisation de la direction générale de la police nationale;
- Vu la loi nº 91-14 du 9 juillet 1991 portant statut spécial des personnels de la police de la République togolaise;
- Vu le décret n° 91-198 du 16 août 1991 portant modalités d'application de la loi n° 91-14 du 9 juillet 1991;
- Sur proposition du directeur général de la police nationale ;

ARRETE:

Article premier — Il est créé un Poste de Police dans la Sous-Préfecture d'AFAGNAN.

Art. 2 — Le directeur général de la police nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République togolaise.

Lomé, le 13 août 1992

Yao KOMLAVI

Intégrations

Arrêté n° 115/MATS/DGPN/DAC du 17/8/92 — Les officiers de police ci-après désignés, du cadre des fonctionnaires de Police sont intégrés, à titre exceptionnel dans le corps des commissaires de police au grade de commissaire de Police 1^{er} échelon stagiaires.

Il s'agit de:

- MM. GLAKAR Kodjo Agbovi, nº mle 004497-B, précédemment officier de police principal 4º échelon indice 2100.
- LOTSI Konvi Hanyo, n° mle 004499-V, précédemment officier de police principal 1er échelon indice 1800.
- FIAWUMO Komi Délali, n° mle 007808-S, précédemment officier de police principal 1er échelon indice 1800.
- ALOUKPALI Koumayi Inoussa, nº mle 007593-B, précédemment officier de police principal 1er échelon indice 1800.
- LAKMON Aregbah Tchende, n° mle 034925-X, précédemment officier de police 2° classe 1er échelon indice 950.

Les intéressés dont les situations indiciaires actuelles sont supérieures à l'indice 1200 correspondant au grade de commissaire de police 1^{er} échelon stagiaire auquel ils accèdent, conservent leurs situations indiciaires.

Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature.

Arrêté n° 116/MATS/DGPN/DAC du 17/8/92 — Les officiers de police adjoints ci-après désignés du cadre des fonctionnaires de police sont intégrés à titre exceptionnel, dans le corps des officiers de police au grade d'officiers de police de 2° classe 1er échelon stagiaires.

Il s'agit de:

- MM. ADAM Assoumane Lamine, n°mle 008987-V, précédemment officier de police adjoint principal de 3° échelon indice 1340.
- AGODE Kodjovi, n°mle 005512-J, précédemment officier de police adjoint principal de 2° échelon indice 1280.
- BEKELE Tchobo, nºmle 007606-Q, précédemment officier de police adjoint principal de 2º échelon indice 1280.
- NIKA M. Tcha-Toki, n°mle 006919-R, précédemment officier de police adjoint principal de 2° échelon indice 1280.
- LIELO K. Tiendamba, n°mle 005506-L, précédemment officier de police adjoint principal de 1er échelon indice 1220.
- NEGBLE Kossi, n°mle 012836-W, précédemment officier de police adjoint principal de 1er échelon indice 1220.
- ADJAYI B. Figa, n°mle 012813-F, précédemment officier de police adjoint principal de 1er échelon indice 1220.
- TCHANILE Alassani, n°mle 009256-J, précédemment officier de police adjoint principal de 1^{er} échelon indice 1220.
 - TCHINDO Mawlewe, nºmle 002162-U, précédemment